

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 43
Votes exprimés : 36
POUR : 2
CONTRE : 34
Abstentions : 0
Date de la convocation :
22 novembre 2022
Date d'affichage :
22 novembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président.

Présents : Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (pouvoir à Claude MANIGAULT) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER - Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE) - Clément POINTEAU – François CAMBURET – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN -
Absent excusé : Claude CATRIN –
Absents : Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU –
Délégués communautaires étant sortis de la salle et n'ayant pas pris part à cette délibération et au vote : Xavier COURTOIS – Nathalie LABOSSE -

Secrétaire de séance : Stéphane BARDOUX -

Objet de la délibération

**PROJET D'EXPLOITATION DE PARCS EOLIENS
SUR LA COMMUNE DE MASSANGIS
AVIS**

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique que les SAS Parc éolien de la Come Lothereau et SAS Parc éolien du Val Nanté (Filiales des sociétés SOLVEO DEVELOPPEMENT SARL et CHABLIS2M SAS) ont déposé deux demandes d'autorisation environnementale, en vue d'exploiter chacune un parc composé de cinq éoliennes et d'un poste de livraison, situés sur le territoire de la Commune de MASSANGIS (respectivement MASSANGIS Sud et MASSANGIS Nord).

Les parcs éoliens de MASSANGIS Nord et Sud sont situés entre les communes de GRIMAUULT, ANNOUX et MASSANGIS. Les machines auront une puissance unitaire de 3 MW, soit une production totale de 15 MW pour chaque parc. Elles auront une hauteur de 200 mètres en bout de pale, avec 134 mètres à l'axe et un rotor de 138 mètres de diamètre. La production annuelle de chaque parc éolien est estimée entre 36,6 et 44,65 GWh/an².

Les Conseils Municipaux des communes de BIERRY LES BELLES FONTAINES, BLACY, THIZY, GRIMAUULT, SARRY, ETIVEY, MASSANGIS, ANNOUX, DISSANGIS, CHATEL GERARD, COUTARNOUX, L'ISLE SUR SEREIN, MONTREAL, MARMEAUX, PASILLY, SAINTE VERTU, NOYERS, SAINTE COLOMBE, CENSY, TALCY et SAUVIGNY LE BEUREAL ont émis un avis défavorable sur ces projets.

Une enquête publique s'est tenue du 24 octobre au 24 novembre 2022.

La Communauté de Communes est sollicitée pour donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 2 voix FAVORABLES (Marcel GEORGES, Clément POINTEAU), 7 absentions (Jean-Claude LEMAIRE (2 voix avec le pouvoir d'Evelyne CALLEJA), Jean-Michel SABAN, Sandra PICART, Jérôme PASCAULT, Sylvie CHARPIGNON, Guy GUENIFFEY), 34 voix DEFAVORABLES

aux projets d'exploitation de deux parcs éoliens sur la Commune de MASSANGIS, compte tenu des effets de saturation sur le territoire, de l'absence d'étude hydrologique préalable et de la volonté de préservation de la biodiversité.

CHARGE le Président de transmettre cet avis au bureau de l'environnement à la Préfecture de l'Yonne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Stéphane BARDOUX

Le Vice-Président,
Stéphane MOREL



REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2022

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 2/12/2022